

0320002D
ACADEMIE DE TOULOUSE
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE PARDAILHAN
CHEMIN DE BARON
32008 AUCH CEDEX
Tel : 0562614250

ACTE NON TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Séjour Pays Basque BTS Tourisme Avril 2026

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 44

Année scolaire : 2025-2026

Nombre de membres de la CP : 10

Quorum : 6

Nombre de présents : 6

La commission permanente

Convoquée le : 23/03/2026

Réunie le : 07/04/2026

Sous la présidence de : Thierry Cornillault

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20, R.421-22
- la délibération du conseil d'administration du 27/11/2025 acte n° 24 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente vote pour à l'unanimité.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Côte Basque 13-14 avril 2026, 27 étudiants de BTS Tourisme. Participation des familles à 0,00 € par élève (Financement par l'Association des Jeunes du Tourisme). 3 accompagnateurs (coût total 306 euros)
Il y a eu un vote de principe en date du 04 novembre 2025 par les membres de la Commission Permanente de l'année scolaire 2024-2025 qui avaient délégation du Conseil d'Administration concernant les voyages scolaires (Acte n°3). Il y avait nécessité de recréer un acte dans Dém'Act pour le rattacher à l'acte n°24 de délégation du Conseil d'Administration à la Commission Permanente voté en C.A. le 27 novembre 2025, pour l'année scolaire 2025-2026.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0